



*Ufficio dell' Agente del Governo
davanti alla Corte europea dei diritti dell' uomo*

AVVOCATURA GENERALE DELLO STATO

Objet : Requête no. 20 – c. Italie

Madame,

Me référant à la requête en objet, j'ai l'honneur de vous transmettre la proposition de règlement amiable que le Gouvernement formule aux conditions indiquées dans la proposition ci-jointe, datée et signée par moi-même.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Rome, 28.04.2022

L'Agent du Gouvernement Italien

Avv. Lorenzo D'Ascia – Avvocato dello Stato

**M. Renata Degener
Greffière de section
Cour Européenne des Droits de l'Homme**



*Ufficio dell' Agente del Governo
davanti alla Corte europea dei diritti dell' uomo*

AVVOCATURA GENERALE DELLO STATO

DÉCLARATION

Affaire **i c. Italie**

Requête n. 4 **/20**

Je soussigné, M. Lorenzo D'Ascia, Agent du Gouvernement, déclare que le Gouvernement italien offre de verser à titre gracieux, en vue d'un règlement amiable de l'affaire ayant pour origine la requête susmentionnée pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme, la somme de 15.000 euros (quinze-mille euros) couvrants tous dommages souffert et la somme de 1.000 euros (mille euros), à titre de frais et dépense.

Le requérant, dans sa déclaration d'acceptation de cette proposition de règlement amiable, devront déclarer leur renonciation à toute action nationale et internationale en relation à la même affaire controversée.

Les sommes offertes à titre de règlement amiable seront payées dans les trois mois suivant la date de la notification de la décision de radiation du rôle adoptée par la Cour.

À défaut de règlement dans ledit délai, le Gouvernement s'engage à verser, à compter de l'expiration de celui-ci et jusqu'au règlement effectif des sommes en question, un intérêt simple à un taux égal à celui de la facilité de prêt marginal de la Banque centrale européenne, augmenté de trois points de pourcentage. Ce versement vaudra règlement définitif de l'affaire.

Rome, 28 Avril 2022

L' Agente del Governo Italiano
Avv. Lorenzo D'Ascia